FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

5415

Section 1. Identification

Nom du produit : 5 STAR XTREME DTM Metal Etch Reducer

Code du produit : 5415

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Peinture ou matériau lié à la peinture.

Manufacturier : Fabriqué pour:
ABI / Autobody Brands International
Une division de IAMG / International Autobody Marketing Group
Scottsdale, AZ 85257

Contact national : International Autobody Marketing Group
1368 United Blvd., Unit 102
Coquitlam, BC V3K 6Y2

Numéro de téléphone d'urgence de la société : (800) 424-9300

Numéro de produit d'information téléphonique : 1-87-REFINISH

Numéro de téléphone d'information réglementaire : (216) 566-2902

Transport Numéro d'urgence : (800) 424-9300

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2

Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë inconnue : 42.8%
Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable aiguë inconnue : 47.3%

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Section 2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs très inflammables.
Nocif par inhalation.
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention : Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Éléments d'une étiquette complémentaire

UNE EXPOSITION EXCESSIVE ET PROLONGÉE Á CE PRODUIT ENTRAINE DES EFFETS DIFFÉRÉS SUR LA SANTÉ. Contient des solvants capables de causer des dégâts permanents au cerveau ainsi qu'au système nerveux. L'utilisation inappropriée de ce produit en le concentrant et en l'aspirant intentionnellement peut être dangereuse ou peut même causer la mort. AVERTISSEMENT: Ce produit contient des matières chimiques connue d'Etat de la Californie qui peut causer le cancer, dommages à la naissance ou autre malformation congénitale. POUR USAGE PROFESSIONNEL. Ce produit doit être mélangé avec d'autres avant d'être utilisé. Avant d'ouvrir les contenants, BIEN LIRE LES AVERTISSEMENTS CONCERNANT CHAQUE PRODUIT DE MÉLANGÉ.

S'il vous plaît se référer à la SDD pour plus d'informations. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas transvaser pour fins de conservation.

Dangers non classés ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Nom des ingrédients	% en poids	Numéro CAS
Propan-2-ol	45.17	67-63-0
Méthylisobutylcétone	40.63	108-10-1
xylène, mélange d'isomères	3.67	1330-20-7
2-Butoxyéthanol	3.39	111-76-2
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol	2.36	112-07-2
Acide phosphorique	2.16	7664-38-2
Éthylbenzène	0.65	100-41-4

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de

rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO_2, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit : Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de phosphore

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

réglementation locale (voir Section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des bases. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle (OSHA États-Unis)

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Propan-2-ol	67-63-0	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).** TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 400 ppm 15 minutes. **NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).** TWA: 400 ppm 10 heures. TWA: 980 mg/m³ 10 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes. STEL: 1225 mg/m³ 15 minutes. **OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).** TWA: 400 ppm 8 heures. TWA: 980 mg/m³ 8 heures.
Méthylisobutylcétone	108-10-1	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).** TWA: 20 ppm 8 heures. STEL: 75 ppm 15 minutes. **NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).** TWA: 50 ppm 10 heures. TWA: 205 mg/m³ 10 heures. STEL: 75 ppm 15 minutes. STEL: 300 mg/m³ 15 minutes. **OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).** TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 410 mg/m³ 8 heures.
xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).** TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 434 mg/m³ 8 heures. STEL: 150 ppm 15 minutes. STEL: 651 mg/m³ 15 minutes. **OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).** TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 435 mg/m³ 8 heures.
2-Butoxyéthanol	111-76-2	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).** TWA: 20 ppm 8 heures. **NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). Absorbé par la peau.** TWA: 5 ppm 10 heures. TWA: 24 mg/m³ 10 heures. **OSHA PEL (États-Unis, 5/2018). Absorbé par la peau.** TWA: 50 ppm 8 heures. TWA: 240 mg/m³ 8 heures.
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol	112-07-2	**NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).** TWA: 5 ppm 10 heures. TWA: 33 mg/m³ 10 heures. **ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).** TWA: 20 ppm 8 heures.
Acide phosphorique	7664-38-2	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).** TWA: 1 mg/m³ 8 heures. STEL: 3 mg/m³ 15 minutes. **NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).** TWA: 1 mg/m³ 10 heures. STEL: 3 mg/m³ 15 minutes. **OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).** TWA: 1 mg/m³ 8 heures.
Éthylbenzène	100-41-4	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2019).** TWA: 20 ppm 8 heures.

		NIOSH REL (États-Unis, 10/2016). TWA: 100 ppm 10 heures. TWA: 435 mg/m³ 10 heures. STEL: 125 ppm 15 minutes. STEL: 545 mg/m³ 15 minutes. **OSHA PEL (États-Unis, 5/2018).** TWA: 100 ppm 8 heures. TWA: 435 mg/m³ 8 heures.

Limites d'exposition professionnelle (Canada)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Alcool isopropylique	67-63-0	**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).** 15 min OEL: 984 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 200 ppm 8 heures. 15 min OEL: 400 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 492 mg/m³ 8 heures. **CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).** TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 400 ppm 15 minutes. **CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).** TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 400 ppm 15 minutes. **CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).** VEMP: 400 ppm 8 heures. VEMP: 983 mg/m³ 8 heures. VECD: 500 ppm 15 minutes. VECD: 1230 mg/m³ 15 minutes. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).** STEL: 400 ppm 15 minutes. TWA: 200 ppm 8 heures.
Méthyl isobutyl cétone	108-10-1	**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).** 8 hrs OEL: 205 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 50 ppm 8 heures. 15 min OEL: 75 ppm 15 minutes. 15 min OEL: 307 mg/m³ 15 minutes. **CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).** TWA: 20 ppm 8 heures. STEL: 75 ppm 15 minutes. **CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).** TWA: 20 ppm 8 heures. STEL: 75 ppm 15 minutes. **CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).** VEMP: 50 ppm 8 heures. VEMP: 205 mg/m³ 8 heures. VECD: 75 ppm 15 minutes. VECD: 307 mg/m³ 15 minutes. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).** STEL: 75 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).** 8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures.

		15 min OEL: 651 mg/m³ 15 minutes. 15 min OEL: 150 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 434 mg/m³ 8 heures. **CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).** TWA: 100 ppm 8 heures. STEL: 150 ppm 15 minutes. **CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).** VEMP: 100 ppm 8 heures. VEMP: 434 mg/m³ 8 heures. VECD: 150 ppm 15 minutes. VECD: 651 mg/m³ 15 minutes. **CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).** STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).** STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.
Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle	111-76-2	**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).** 8 hrs OEL: 97 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 20 ppm 8 heures. **CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).** TWA: 20 ppm 8 heures. **CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).** TWA: 20 ppm 8 heures. **CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).** VEMP: 20 ppm 8 heures. VEMP: 97 mg/m³ 8 heures. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).** STEL: 30 ppm 15 minutes. TWA: 20 ppm 8 heures.
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol	112-07-2	**CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).** TWA: 20 ppm 8 heures. **CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).** TWA: 20 ppm 8 heures. **CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).** 8 hrs OEL: 131 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 20 ppm 8 heures. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).** STEL: 30 ppm 15 minutes. TWA: 20 ppm 8 heures.
Acide phosphorique en solution aqueuse de 35 à 85 %	7664-38-2	**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).** 15 min OEL: 3 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 1 mg/m³ 8 heures. **CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).** TWA: 1 mg/m³ 8 heures. STEL: 3 mg/m³ 15 minutes. **CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).** TWA: 1 mg/m³ 8 heures. STEL: 3 mg/m³ 15 minutes.

		CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 1 mg/m³ 8 heures. VECD: 3 mg/m³ 15 minutes. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).** STEL: 3 mg/m³ 15 minutes. TWA: 1 mg/m³ 8 heures.
Éthylbenzène	100-41-4	**CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018).** 8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 434 mg/m³ 8 heures. 15 min OEL: 543 mg/m³ 15 minutes. 15 min OEL: 125 ppm 15 minutes. **CA British Columbia Provincial (Canada, 5/2019).** TWA: 20 ppm 8 heures. **CA Ontario Provincial (Canada, 1/2018).** TWA: 20 ppm 8 heures. **CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).** VEMP: 100 ppm 8 heures. VEMP: 434 mg/m³ 8 heures. VECD: 125 ppm 15 minutes. VECD: 543 mg/m³ 15 minutes. **CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).** STEL: 125 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.

Limites d'exposition professionnelle (Mexique)

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Propan-2-ol	67-63-0	**NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016).** TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 400 ppm 15 minutes.
Méthylisobutylcétone	108-10-1	**NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016).** TWA: 50 ppm 8 heures. STEL: 75 ppm 15 minutes.
xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	**NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016).** STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.
2-Butoxyéthanol	111-76-2	**NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016).** **Absorbé par la peau.** TWA: 20 ppm 8 heures.
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol	112-07-2	**NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016).** TWA: 20 ppm 8 heures.
Acide phosphorique	7664-38-2	**NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016).** TWA: 1 mg/m³ 8 heures. STEL: 3 mg/m³ 15 minutes.
Éthylbenzène	100-41-4	**NOM-010-STPS-2014 (Mexique, 4/2016).** TWA: 20 ppm 8 heures.

Section 8. Contrôle de l’exposition/protection individuelle

Contrôles d’ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu’une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d’ignition causée par de l’électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d’une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d’aspects d’utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Non disponible.

Odeur : Non disponible.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 1.1

Point de fusion et point de congélation : Non disponible.

Point d'ébullition/intervalle d'ébullition : 81°C (177.8°F)

Point d'éclair : Vase clos: 9°C (48.2°F) [Pensky-Martens Closed Cup]

Taux d'évaporation : 89 (acétate de butyle = 1)

Inflammabilité (solides et gaz) : Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Seuil minimal: 0.5%
Seuil maximal: 12.7%

Tension de vapeur : 4.4 kPa (33 mm Hg) [à 20°C]

Densité de vapeur : 1 [Air = 1]

Densité relative : 0.81

Solubilité : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : Non disponible.

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Cinématique (40°C (104°F)): >0.205 cm^2/s (>20.5 cSt)

Poids moléculaire : Non applicable.

Produit en aérosol

Chaleur de combustion : 29.561 kJ/g

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Section 10. Stabilité et réactivité

Matériaux incompatibles : Attaque de nombreux métaux produisant de l'hydrogène extrêmement inflammable susceptible de former des mélanges explosifs avec l'air.
Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
les alcalins
matières oxydantes

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Propan-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
Méthylisobutylcétone	DL50 Orale	Rat	2080 mg/kg	-
xylène, mélange d'isomères	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	5000 ppm	4 heures
	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
2-Butoxyéthanol	CLmin Inhalation Vapeur	Cochon d'Inde	>3.1 mg/l	1 heures
	DL50 Cutané	Cochon d'Inde	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1300 mg/kg	-
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol	DL50 Cutané	Lapin	1500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2400 mg/kg	-
Acide phosphorique	DL50 Orale	Rat	1.25 g/kg	-
Éthylbenzène	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Propan-2-ol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-
Méthylisobutylcétone	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 Ul	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	40 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
xylène, mélange d'isomères	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	87 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 5 mg	-
	Peau - Léger irritant	Rat	-	8 heures 60 Ul	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	100 %	-
2-Butoxyéthanol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-

Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 mg	-
Éthylbenzène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 15 mg	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Propan-2-ol	-	3	-
Méthylisobutylcétone	-	2B	-
xylène, mélange d'isomères	-	3	-
2-Butoxyéthanol	-	3	-
Éthylbenzène	-	2B	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Propan-2-ol	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
Méthylisobutylcétone	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
xylène, mélange d'isomères	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
2-Butoxyéthanol	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires
Éthylbenzène	Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques
	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Méthylisobutylcétone	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
xylène, mélange d'isomères	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
2-Butoxyéthanol	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé
Éthylbenzène	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé

Risque d'absorption par aspiration

Section 11. Données toxicologiques

Nom	Résultat
xylène, mélange d'isomères Éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Nocif par inhalation. Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	2879.01 mg/kg
Cutané	7161.64 mg/kg
Inhalation (gaz)	71745.77 ppm
Inhalation (vapeurs)	12.49 mg/l

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Propan-2-ol	Aiguë CE50 7550 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce	Poisson - Rasbora heteromorpha	96 heures
Méthylisobutylcétone	Aiguë CL50 505000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 78 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 168 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Embryon	33 jours
xylène, mélange d'isomères	Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
2-Butoxyéthanol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 800000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 1250000 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
Acide phosphorique	Aiguë CE50 105 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 60 ppm Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
Éthylbenzène	Aiguë CE50 4600 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 6.53 mg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	48 heures
	Aiguë CE50 2.93 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures

Persistance et dégradation

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Propan-2-ol	-	-	Facilement
Méthylisobutylcétone	-	-	Facilement
xylène, mélange d'isomères	-	-	Facilement
2-Butoxyéthanol	-	-	Facilement
Acétate de l'éther monobutylique d'éthylène glycol	-	-	Facilement
Éthylbenzène	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	$LogP_{ow}$	BCF	Potentiel
xylène, mélange d'isomères	-	8.1 à 25.9	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IATA	IMDG
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	PAINT RELATED MATERIAL	PAINT RELATED MATERIAL

Section 14. Informations relatives au transport

Classe de danger relative au transport	3	3	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II	II	II
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	- **ERG No.** 128	Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2.19 (Classe 3). **ERG No.** 128	- **ERG No.** 128	-	**Emergency schedules** F-E, S-E

Protections spéciales pour l'utilisateur : Les descriptions d'expédition plurimodale sont fournies à titre informatif et ne tiennent pas compte de la taille des contenants. La présence d'une description d'expédition pour un mode de transport particulier (mer, air, etc.) n'indique aucunement que le produit est emballé convenablement pour ce mode de transport. Il faut vérifier l'adéquation de l'emballage avant l'expédition du produit, et la conformité à la réglementation applicable revient uniquement à la personne offrant le produit à transporter. Les personnes qui chargent et déchargent les marchandises dangereuses doivent être formées sur les risques liés aux substances et sur les mesures à prendre en cas de situations d'urgence.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Nom d'expédition correct : Non disponible.

Type de navire : Non disponible.

Catégorie de pollution : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations Internationales

Listes internationales :
Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.
Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Inventaire de Corée (KECI): Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques de Taiwan: Indéterminé.
Stocks de la Thaïlande: Indéterminé.
Inventaire de Turquie: Indéterminé.
Stocks du Vietnam: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	*	3
Inflammabilité		3
Risques physiques		4

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4	Méthode de calcul
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2	Méthode de calcul

Historique

Date d'impression : 5/13/2020

Date d'édition/Date de révision : 5/13/2020

Date de publication précédente : 11/30/2019

Version : 6

Légende des abréviations :
ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Section 16. Autres informations

Nous recommandons que chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique (FS) examine cette dernière soigneusement et consulte les ressources au besoin afin de bien comprendre les données comprises dans cette FS ainsi que tous les risques associés au produit. Nous fournissons cette information de bonne foi et nous croyons à son exactitude à la date indiquée dans la présente. Cependant, nous n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite. L'information présentée ici ne s'applique qu'au produit tel qu'il est expédié. L'ajout de toute matière peut modifier la composition, les dangers et les risques de ce produit. Les produits ne doivent pas être remballés, modifiés ou teintés à moins d'instructions spécifiques de la part du fabricant, y compris, entre autres, en intégrant des produits non spécifiés par le fabricant ou en utilisant ou ajoutant des produits dans des proportions non spécifiées par le fabricant. Les exigences réglementaires sont sous réserve de changement et peuvent différer d'un emplacement ou d'un territoire à l'autre. Le client/acheteur/utilisateur est responsable de voir à ce que ses activités soient conformes aux lois fédérales, étatiques, provinciales ou locales. Les conditions d'utilisation du produit ne relèvent pas du fabricant, le client/acheteur/utilisateur est responsable de déterminer les conditions nécessaires à une utilisation sécuritaire de ce produit. Le client/acheteur/utilisateur ne doit pas utiliser le produit à d'autres fins que celles indiquées à la section applicable de cette FS sans d'abord consulter le fournisseur et obtenir des instructions de manutention écrites. En raison du foisonnement des sources d'information, notamment les FS propres aux fabricants, le fabricant ne peut être tenu responsable des FS provenant d'une autre source.